

**PROCES VERBAL - COMPTE RENDU DETAILLE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 Décembre 2021 à 18 h**

L'an deux mille vingt et un et le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du deuxième étage du château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire :	32	Date de convocation	07 Décembre 2021
Membres en exercice :	32	Date d'affichage	07 Décembre 2021
Membres présents :	27	Secrétaire de séance	Pierre CHAUPIS
Membres absents (y compris les procurations) :	5		
Nombre de procurations :	2		
Membres qui ont pris part aux votes : (y compris les procurations)	29		

Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent
BERTHON Patricia	X	D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	PALLOT Thierry	X
BONNET Georges	X	FABREGES Marie France	Absente	LEFEBVRE Jean Pierre	X	PEREZ CANO Marcel	Jusqu'à la délibération 67 incluse (point 9)
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	LHOPITEAU Eric	X	REYMOND Jean Pierre	X
BOULONI Christian	Procuration à Y VEYRENC	FIALON Dominique	X	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	X
BRUN Marc	X	GEIGUER Jacques	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	X	GINEVRA Stéphane	Procuration à M. HOUETZ	MOULIN Jackie	X	TERME Annie	X
CONDOR Alain	X	GUICHARD Cécile	X	NAHAS Sophie	X	TESTON Daniel	Absent
DALVERNY Jérôme	X	HOUETZ Marion	X	ORIVES Eric	Absent	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

Le président accueille Patricia BERTHON, nouvelle conseillère communautaire de la commune de Jaujac, suite à la démission de Aurélie LEYNAUD.

Il rappelle que la note de synthèse et les documents annexes ont été envoyés par mail avec la convocation au présent conseil communautaire, et se fait confirmer que tous les élus ont bien reçu toutes ces informations.

1. Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat :

Le Président rappelle la délibération du 1.07.2021 par laquelle le conseil communautaire valide le principe de la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du territoire « Centre Sud Ardèche » avec l'Etat et les communautés de communes du Bassin d'Aubenas, de Berg Coiron, de Montagne d'Ardèche et Val de Ligne. Le territoire a enclenché la dynamique d'élaboration du CRTE via une convention d'initialisation signée le 18 août 2021. Par délibération du 28.09.2021, le conseil communautaire a approuvé la signature d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME, nous permettant de bénéficier sur 4 ans d'une offre d'ingénierie. Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires. 7 axes stratégiques seront développés :

- la relance économique,
- la transition énergétique
- l'économie circulaire
- la transition agricole et circuits courts
- la mobilité durable
- la cohésion territoriale
- la transition hydrique et adaptation aux changements climatiques

Une nouvelle convention financière sera signée en 2022 pour les projets retenus par la préfecture, prêts à partir en 2022, il sera nécessaire de disposer de fiche-actions précises.

Le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le Président à signer le CRTE.

2. Validation convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Ardèche :

Le président expose que les contrats pluriannuels enfance jeunesse (CEJ) passés avec la CAF de l'Ardèche (financier du service petite enfance - enfance jeunesse) sont peu à peu remplacés par une CTG sur tout le territoire ardéchois. La CTG vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la CAF peuvent être mobilisés. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire. A travers une approche transversale, la CTG a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Le projet de territoire vise le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble, à travers des actions concernant les champs d'intervention suivants :

- Précarité, Accès aux droits et inclusion numérique
- La petite enfance
- L'enfance / La jeunesse
- L'accompagnement à la parentalité
- L'Animation de la vie sociale
- Le logement, habitat et cadre de vie.

La CTG, conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026, engage la CAF de l'Ardèche, la CDC ainsi que les communes de Pont-de-Labeaume (centre de loisirs péri scolaire), Péreyres, Burzet et St Pierre de Colombier (espace de vie sociale « maison de vallée »), à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions.

Deux instances assureront le pilotage et le suivi de la CTG :

- le Comité technique (instance opérationnelle) qui organise et assure le déploiement de la CTG. Il prépare le/les comités de pilotage. Il est composé, autant que de besoins, d'acteurs du territoire et est animé par le chargé de coopération du territoire et le chargé de conseil et de développement CAF

- le Comité de pilotage (instance décisionnelle) qui assure l'ensemble des étapes de validation de la démarche et son suivi durant la mise en œuvre. Il est composé d'Elus et de techniciens des collectivités signataires, du chargé de coopération, de la chargée de conseil et développement et de la responsable du développement des territoires, le cas échéant de la direction de la CAF.

charge de l'organisation et de l'animation de ces différentes instances.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la signature de la CTG.

3. Avenant marché travaux vestiaires Lalevade d'Ardèche :

Le Président rappelle que les marchés de travaux des vestiaires de Lalevade d'Ardèche ont été approuvés par les délibérations du conseil communautaire des 25/02/2020 et 01/07/2020. Les travaux ont débuté en janvier 2021. Lors de l'évolution du chantier, il est apparu nécessaire d'engager les travaux supplémentaires suivants :

Lot N° 02 : Maçonnerie – gros œuvre :

Plus values : mur de soutènement, parvis du club house, fosse ascenseur, mur en limite, bande de béton au devant des passerelles d'accès au stade.

Moins-values : Béton bitumineux pour chaussée légère, reprise et raccordement du parking à la voirie existante, bande de guidage extérieur, bande blanche de voirie, signalisation des places handicapées, massif béton pour borne de protection.

Lot N° 05 : Menuiseries intérieures bois : plus value : fourniture et pose d'une trappe de plafond fixe

Lot N° 06 : Menuiseries extérieures – Occultations – Serrurerie : plus value : plénum technique, ossature pour filets anti ballons, habillage plénum technique.

Lot N° 10 : Electricité : plus value : fourniture et pose de sèche mains pour sanitaires

Lot	Intitulé du lot	Entreprise	Montant HT du marché avec tranche conditionnelle et avenants précédents	Avenant HT proposé	% avenants cumulés/marché initial	MONTANT HT marché + avenants	Montant TTC marché + avenant
2 Avenant N° 02	Maçonnerie-gros œuvre	PRO ARDECHE TP 07120 RUOMS	118 201,37	7 530,39	9.67%	125 731,76	150 878,11
5 Avenant N° 01	Menuiseries intérieures bois	MENUISERIE LAURENT 07200 LABEGUDE	9 360,00	245,00	2.62%	9 605,00	11 526,00
6 Avenant N° 01	Menuiseries extérieures-occultations-serrurerie	CMV 07200 AUBENAS	109 378,00	4 720,99	4.32%	114 098,99	136 918,79
10 Avenant N° 01	Electricité	ARDECHE ELEC 07170 LAVILLEDIEU	28 549,00	1 710,00	5.99%	30 259,00	36 310,80

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces avenants.

4. Décision modificative :

Budget principal N° 1 : concerne les droits d'utilisation informatique, le schéma vélo et les contributions (notamment MDEF, ISPAM et SPPEH), en section de fonctionnement ; en section d'investissement, elle permet de budgétiser les fonds de concours à verser à la commune de Thueyts pour l'acquisition du terrain situé en bordure de la route d'accès aux carrières (cf délibération du 1.07.2021).

Chapitre	Article	Intitulé	Diminution de dépenses	Augmentation de dépenses
<u>S° de fonctionnement :</u>				
65	65548	Autres contributions		20 000
011	611	Prestations de service	20 000	
<u>S° d'investissement :</u>				
204	2041412	Fds concours		22 500
21	211	Acquisitions foncières	22 500	

Budget annexe Energie photovoltaïque N° 2 : permet de mandater la première annuité de l'emprunt réalisé en 2021 pour la 2^{ème} tranche des travaux avec la Banque postale.

Chapitre	Article	Intitulé	Diminution de dépenses	Augmentation de dépenses
S° de fonctionnement :				
66	66111	Emprunt intérêts annuité 2021		330
60	6061	Fournitures non stockables (taxe TURPE)	330	
S° d'investissement :				
16	1641	Emprunt remb capital annuité 2021		1 665
21	2153	Installations (3ème tranche)	1 665	

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces deux DM.

5. Autorisation dépenses d'investissement 25 % sur le budget 2022 :

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président.

6. Adhésion MDEF (Maison de l'Emploi et de la Formation) pour 2021 et 2022 :

Le président expose que l'association Territoire et Compétences qui porte la MDEF de l'Ardèche Méridionale s'est engagée dans une importante modification statutaire destinée à remplacer sa collectivité fondatrice : le SYMPAM. Cette association a pour objet de :

- contribuer à l'anticipation des mutations économiques par la Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences Territoriale et la formation.

- contribuer au développement local de l'emploi.

La MDEF prévoit la conduite de trois actions :

- Le projet SPECTRE (Solutions pour Evaluer les Compétences TRansversales dans l'Emploi) Il s'agit de certifier 5 compétences comportementales (aptitude à travailler en équipe, autonomie, qualité relationnelle, envie d'apprendre, sens des responsabilités / fiabilité) des jeunes non diplômés. L'objectif final étant de faciliter les recrutements en direction des secteurs rencontrant des difficultés à recruter et qui ne trouvent pas sur le marché du travail, les compétences techniques attendues.

- La démarche de facilitation des clauses sociales pour les collectivités et les entreprises sur les marchés publics.

- Un appui RH auprès des petites entreprises du territoire qui ne disposent pas d'une culture dans le domaine de la gestion des ressources humaines et de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Le financement serait assuré par des dotations de l'Etat et par les participations des collectivités.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'adhésion à la MDEF pour un coût de 3708.00 € au titre de l'année 2021 (0.3872 € par habitant), autorise le président à signer la convention de partenariat, et désigne Karine ROBERT en qualité de déléguée titulaire et Pierre CHAPUIS en qualité de délégué suppléant.

7. Convention de partenariat relative à la gestion et l'animation de la pépinière d'entreprises l'Espéridou avec la CDC Bassin d'Aubenas :

La CDC du bassin d'Aubenas a repris la gestion directe de la pépinière d'entreprises l'Espéridou depuis le 23.01.2021. Notre CDC a participé depuis l'ouverture du site en 2007 à la dynamique de l'Espéridou à travers sa participation financière et aux instances de pilotage de l'Espéridou dans le cadre du SYMPAM estimant que cet outil de développement économique répond à un besoin d'accompagnement des créateurs d'entreprise du territoire. La CDC du bassin d'Aubenas a donc sollicité notre collectivité pour poursuivre sa collaboration à la gestion et à l'animation de l'Espéridou. Dans le cadre de cette convention conclue pour une période 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, il est prévu :

- que les EPCI partenaires bénéficient d'un siège au comité d'agrément,

- que les pépins sortant soient principalement orientés sur les solutions foncières ou immobilières situées sur le territoire des CDC gestionnaires

- que la contribution annuelle des communautés de communes partenaires soit fixée à 0,20€ par habitant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention proposée.

8. Organisation du temps de travail (1 607 h par an) :

Conformément à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les collectivités ont un délai d'une année à compter du renouvellement des assemblées délibérantes pour définir les règles applicables aux agents en matière de durée et aménagement du temps de travail (après avis du comité technique). Cet aménagement doit prendre effet au 1.01.2022.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail étant fixée pour un emploi à temps complet à 1607 heures.

Le Président rappelle que cette règle des 1607 heures est déjà appliquée au sein de la CDC, où le temps de travail se trouve annualisé. Néanmoins, il propose de prendre une délibération pour renouveler l'engagement de la CDC de faire appliquer un temps de travail effectif de 1607 heures pour un temps complet, sans y déroger.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

9. Création emploi « Infirmière en soins généraux hors classe » à 35 heures (régularisation d'un emploi existant) :

Le Président propose la création d'un emploi permanent de catégorie A, à temps complet, d'infirmière soins généraux hors classe, ouvert aux fonctionnaires ou aux contractuels, permettant de mieux répondre aux besoins du service, en remplacement d'un poste existant à 17.5 h + heures complémentaires, devenu insuffisant depuis la création notamment du Guichet Unique et la réorganisation prochaine du Pôle Service à la population.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette création d'emploi de 35h et suppression d'emploi de 17h30.

Départ de Mr PEREZ CANO à 19h30.

10. Attribution marché de fourniture et gestion de tickets restaurant pour le personnel :

Dans le cadre de l'action sociale en faveur du personnel de la communauté de communes, le Président propose de donner aux agents de la CDC la possibilité d'acheter des tickets restaurant, qui seront financés à 60 % par la CDC et 40 % par l'agent, avec la possibilité de demander 12 titres d'une valeur de 7 € par mois par personne. Une consultation a été lancée du 7.10.2021 au 22.11.2021 et 2 offres ont été reçues en retour. Après analyse des résultats, et pour une durée de 2 ans, il propose de retenir l'offre de la société EDENRED.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

11. Projet de micro crèche 12 places à Jaujac :

Le président rappelle le travail de la CTG avec le CAF 07 et la possibilité pour notre territoire de créer une micro-crèche de 12 places à Jaujac, répondant ainsi à un besoin et permettant de redonner de nouvelles possibilités d'accueil à la crèche de Lalevade, actuellement saturée. Ce projet bénéficierait d'un soutien financier de 80 % de la CAF dans le cadre du Plan de Rebond de l'Etat (plafonné à 20 000 euros par place). Les plans et l'estimation du projet sont en cours de réalisation. La commune de Jaujac a proposé de céder gratuitement à la CDC le terrain nécessaire à la mise en place de ce projet.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne un accord de principe sur ce projet et charge le président de réaliser les démarches administratives nécessaires et de solliciter les financements.

12. Divers :

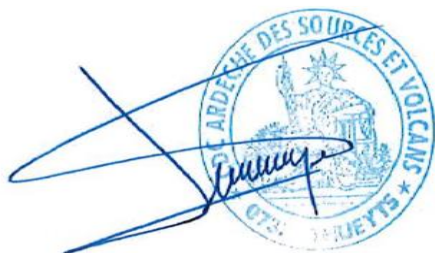
- Le président informe l'assemblée de la signature de la convention CEE avec SDE 07 (par délégation).
- Il rappelle aussi aux communes de fournir à la CDC le nouveau tableau de leur conseil municipal en cas de changement, car la CDC doit adresser à tous les élus municipaux les convocations et notes de synthèse des conseils, pour information.
- Dominique Fialon rappelle la réunion avec ALEC 07 du jeudi 16.12.2021 au sujet de l'auto-stop.

Séance levée à 19h50.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Secrétaire de séance
Pierre CHAPUIS.



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by 'CHAPUIS'.